



GROUPE DE DÉFENSE
DES DROITS DES
DÉTENU(E)S DE QUÉBEC

Le Groupe de défense des droits des détenu(e)s de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 qui regroupe des hommes et des femmes préoccupés par la question de la détention.

Services offerts

- Information et intervention téléphonique sur les lois et règlements concernant les personnes incarcérées.
- Rencontre en détention.
- Atelier d'information et de sensibilisation.

Coordonnées

570, rue du Roi
Québec (Québec)
G1K 2X2

☎ : (418) 522-4343
(514) 954-9471
(819) 779-1281

☎ : (418) 522-6509

info@gdddq.org
www.gdddq.org

Note

Les textes contenus dans ce fascicule le sont à titre d'information et ne peuvent être utilisés comme des textes ayant une valeur juridique.
Seuls les textes officiels des Lois et Règlements ont force de loi.

Dernière mise à jour : 2006-02-23

Fiche d'information

LES COÛTS DE L'INCARCÉRATION

FICHE N° 4

L'incarcération est la sentence la plus coûteuse. L'utilisation de mesures alternatives, en plus de permettre une meilleure réhabilitation, sont beaucoup moins coûteuses.

Combien il en coûte annuellement pour incarcérer une personne ?

Le coût d'incarcération diffère selon le type d'établissement et le sexe des personnes incarcérées.

Au fédéral, le coût annuel moyen d'incarcération d'un détenu est de 85 431\$ / année pour un homme et de 150 867\$ / année pour une femme (statistiques de 2002-2003).

Au niveau provincial, le coût est de 160\$ / jour, soit un total de 58 400\$ / année pour une personne.

Pourquoi le coût d'incarcération est plus élevé chez les femmes ?

Le coût plus élevé s'explique par le fait que les Services correctionnels sont tenus par la loi de fournir aux femmes des programmes et des services semblables à ceux qu'il offre aux hommes alors qu'elle sont relativement peu nombreuses.

Aussi, le fait qu'il y a moins d'établissements pour femmes engendre souvent plus de déplacements, et ce, sur de plus grandes distances, que pour les hommes. À titre d'exemple, une femme originaire de la Côte Nord, sera incarcérée (au provincial) à Québec ou Montréal puisqu'il n'y a pas d'établissement correctionnel pour femme dans cette région.

Quelles dépenses entrent dans le calcul des coûts d'incarcération ?

Les coûts d'incarcération comprennent principalement les salaires des employés des services correctionnels et les frais de fonctionnement.

Au Québec, contrairement ce que plusieurs croient, les activités de travail, formation et socio-culturelles à l'intention des personnes incarcérées ne sont pas assumées par les Services correctionnel, donc par les contribuables. Toutes ces activités sont financées par les Fonds aux bénéficiaires des personnes incarcérées (voir la fiche d'information à cet effet).

MYTHES ET RÉALITÉS

La libération conditionnelle coûte cher à la société !

FAUX! La libération conditionnelle, en plus d'être utile à la réhabilitation des individus, est beaucoup moins coûteuse que la détention.

Le coût annuel moyen de la surveillance d'un détenu en libération conditionnelle est seulement d'environ 16 800\$.

Il en coûte environ 20 700\$ par année pour garder un individu dans un milieu communautaire.



Information & Ressources

Groupe de défense des droits des détenus de Québec
(voir nos coordonnées)

Ministère de la Sécurité publique du Québec
www.msp.gouv.qc.ca

Sécurité publique et Protection civile Canada
http://www.psepc-sppcc.gc.ca